

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2022

Jeudi le 28 juillet 2022  
À compter de 17 h  
Salle des délibérations du conseil municipal  
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron	Maire
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Héloïse Bélanger	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Jacynthe Prince	Morris
Mylène Morissette	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

<u>CONSEILLERS ABSENTS</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Sandra Tremblay	Greffière adjointe par intérim
Chantal Gauvreau	Directrice générale

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.



## 1.- OUVERTURE

### *Note au lecteur*

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan  
Greffière du conseil municipal*

### RÉSOLUTION 2022-434

Sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

## 4.- GESTION DU TERRITOIRE

## 5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

1.2

Adoption de  
l'ordre du jour



## 6.- FINANCES

## 7.- RESSOURCES HUMAINES

### RÉSOLUTION 2022-435

7.1

Ressources  
humaines

**ATTENDU** le départ de la directrice générale en date du 9 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil désire nommer M. Robert Asselin comme directeur général par intérim afin d'assurer la transition avant l'arrivée en fonction de la nouvelle direction générale ;

**ATTENDU** le départ imminent à la retraite de M. Robert Asselin, directeur général adjoint, et de l'importance de conserver pour une période de transition le savoir, les connaissances et l'historique des dossiers de la Ville ;

Sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **D'AUTORISER** M. le Maire Christian Charron à signer une entente sur les conditions permettant d'assurer une transition au sein de la direction générale.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

## 10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

## 11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 13.- AFFAIRES NOUVELLES



## 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

## 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2022-436

Sur proposition de Mme la Conseillère Héloïse Bélanger appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 17 h 20.

*Adoptée à l'unanimité.*

15.1

Levée de la  
séance

### **SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

\_\_\_\_\_  
M. Christian Charron, maire

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Sandra Tremblay  
Greffière adjointe par intérim de la Ville

\_\_\_\_\_  
Date

COPIE VIDIMÉE

  
GREFFIER - VILLE DE SAINTÉ-THÉRÈSE

29-07-2022  
\_\_\_\_\_  
DATE